

**LANCEMENT DU 3^E APPEL À PROJETS POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS**

Sherbrooke, le 18 avril 2011 - Les organismes sans but lucratif, les municipalités, les organismes municipaux et les organismes du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux sont invités à soumettre une demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées.

« L'amélioration des conditions de vie des personnes âgées est une responsabilité qui nous interpelle tous, nous encourageons les organismes du milieu à se préoccuper de la qualité de vie des personnes âgées et à mettre en œuvre des actions concrètes qui favorisent le mieux-être et l'épanouissement des personnes âgées et de leurs proches », de mentionner Marie-Hélène Wolfe, directrice générale de la CRÉ de l'Estrie.

Depuis la mise en place de ce fonds, ce sont 14 projets ayant des retombées significatives sur la qualité de vie de nos aînés qui ont pu recevoir du financement. Pour ne citer que quelques initiatives, ce fonds a permis notamment de soutenir la mise en œuvre sur tout le territoire de l'Estrie du Programme Pair, ainsi que le démarrage d'une maison de fin de vie dans la MRC du Granit.

Rappelons les objectifs du Fonds qui sont :

- d'adapter les services et les infrastructures visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et des proches aidants;
- de soutenir la mise en place de mesures pour les proches aidants notamment les femmes;
- de stimuler et soutenir l'implication bénévole des personnes âgées.

Ce 3^e appel à projets est rendu possible grâce à la participation financière de la CRÉ de l'Estrie, du ministère de la Famille et des Aînés, de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie et à la collaboration du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au partenariat important de la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie. Tous sont partenaires de l'entente spécifique « Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie ».

La date de dépôt de projets est fixée au 30 juin 2011. Les documents nécessaires pour présenter une demande sont disponibles sur le site Web de la CRÉ de l'Estrie au www.creestrie.qc.ca/fondsaines.html.

À propos de la CRÉ de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

-30-

Source : Marie-Hélène Wolfe - Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie

Information : Judith Lavallée - Chargée de communications
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911, poste 229
jl@creestrie.qc.ca